

Présentation par
Paul VIALLE

Colloque

« 50^{ème} Anniversaire du
Certificat d'Obtention Végétale »

SEMENCES ET
AGRICULTURE DURABLE

Les semences et plants, un secteur stratégique en France

■ L'économie

- CA « semences/plants » : 2,5 M€
- CA export SP 2010-2011 : 1,0 Md€
- Balance commerciale SP : +600 M€
 - Solde agro-alimentaire 2010 : +8,1 Md€
 - Déficit français 2010 : - 51 Md€

■ L'emploi :

- Agriculteurs multiplicateurs : 17 800

■ La recherche :

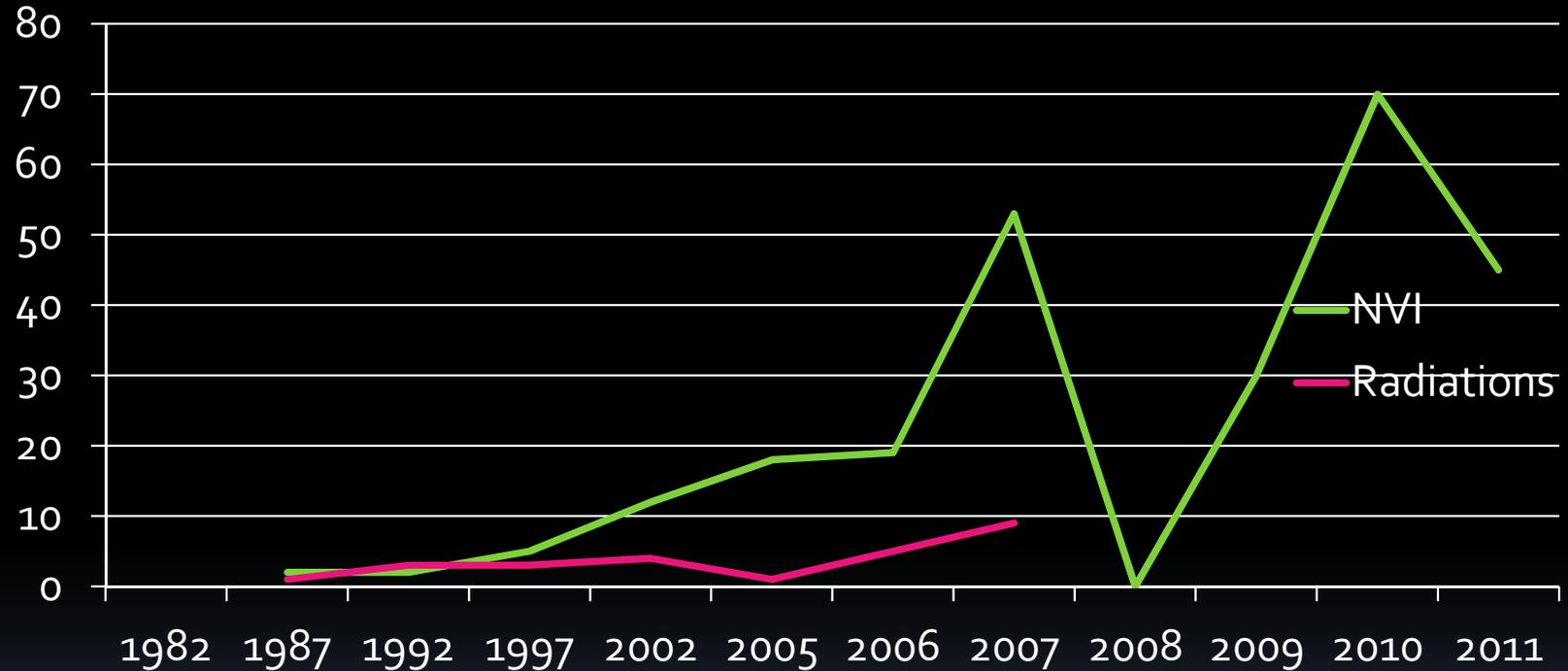
- Plus de 13% du CA
 - Supérieur à pharmacie et informatique...

Une forte créativité

- **Foisonnement de créations variétales :**
 - 34 500 variétés communautaires cultivables en France pour 125 espèces
 - Colza :
 - 1986 : 8 variétés
 - 2007 : 144 variétés
 - **18 fois plus de variétés qu'il y a 20 ans**

- **Un renouvellement variétal rapide :**
 - blé tendre
 - 345 variétés inscrites
 - dont 198 les 5 dernières années (57%)
 - et 51 seulement de 12 ans et plus (15%)
 - 67 variétés en cours de radiation
 - dont 29 sont des variétés de 12 ans et plus...
 - **Renouvellement total en 12 ans**

Nombre de variétés de blé tendre inscrites chaque année au catalogue français



Au service de la société...

- Gains de compétitivité sur un demi-siècle :

- Blé tendre : +1,27 q/ha/an
- Betterave : +56 kg sucre/ha/an
- Maïs : +0,7 q/ha/an

- Résistance aux maladies et agresseurs => diminution d'intrants :

- Betterave : rhizomanie
- ...

... avec de nouveaux défis à relever

- **Demands environnementales de plus en plus marquées**
 - Diminution d'intrants :
 - Engrais, eau, énergie
 - Eco-phyto 2018
 - Pesticides
- **Diversification des demandes :**
 - Agriculture biologique
 - Variétés population évolutives
 - Maintien des variétés anciennes
 - Conservation des ressources génétiques
- **Accès à l'information :**
 - sur les performances de la variété
 - sur les protections de chaque variété (brevet, COV, mode d'obtention)
- **Gouvernance en France et à l'international**
 - Convention UPOV de 1991, rôle et composition du CTPS
 - rôle de l'OCVV, démarche de la Commission « mieux légiférer »

Une large concertation

- Lettre de mission du Ministre M. Barnier à P. Vialle
- Constitution d'un groupe de travail (40 membres) élargi à toutes les sensibilités. Il a tenu 5 réunions plénières et élaboré un projet de rapport avec l'aide de la sous-direction et du bureau des se
- Consultation du Comité plénier du CTPS (57 membres)
- Consultation du Comité scientifique du CTPS qui a notamment produit une « Analyse transversale des réflexions et propositions des sections dans le cadre de la démarche VATE »
- Consultation de chaque section du CTPS qui a produit 2 rapports :
 - Rapport d'orientation prospectif et stratégique
 - Rapport d'orientation professionnel
- Au final, un rapport de 23 pages et 150 pages d'annexes
 - Proposant 30 mesures regroupées en 7 axes
 - Présenté mi-2011 au Ministre

Axe 1 : Clarifier les modalités de conservation et de diffusion des ressources phyto-génétiques

- Au-delà de la durée de vie commerciale (10 ans + périodes de 5 ans), la variété est radiée, et il faut sécuriser, consolider et valoriser le processus de conservation, mais elle peut garder un intérêt :
- Action 1.1 : définir le statut des variétés conservées in situ ou dans des collections
- Action 1.2 : définir les modalités d'accès à ces variétés radiées
- Action 1.3 : Qui fait quoi ?

Axe 2 : rendre l'information relative à la propriété intellectuelle accessible et complète

- Action 2.1 : communiquer sur COV/brevet
- Action 2.2 : voter la loi UPOV (convention de 1991)
- Action 2.3 : informer sur les protections relatives à chaque variété
- Action 2.4 : informer sur le mode d'obtention de cette variété
- Action 2.5 : informer sur les brevets éventuels sur cette variété
- Action 2.6 : diffuser la fiche descriptive (DHS) de cette variété

Axe 3 : Faire évoluer les conditions d'accès et de maintien au catalogue

- Action 3.1 : élargir l'inscription aux « variétés population »
 - => définition de règles de DHS appropriées
- Action 3.2 : maintenir les variétés anciennes radiées
 - Identification d'un « mainteneur », recherche d'un financement
- Action 3.3 : identifier des variétés adaptées à l'agriculture biologique
 - => modalités spécifiques d'inscription et de post-inscription
- Action 3.4 : financer l'accès au Catalogue et le maintien des variétés « à faible enjeu commercial »
- Action 3.5 : veiller à une évolution satisfaisante du cadre communautaire (« mieux légiférer »)

Axe 4 : vers des conduites culturelles diversifiées et la réduction des intrants (1)

- Action 4.1 : **Elargir la VAT en VATE**
- Action 4.2 : **Caractériser et étendre les réseaux d'évaluation variétale :**
 - Meilleure connaissance « Génotype x Environnement »
 - Diversification ultérieure des itinéraires cultureux
- Action 4.3 : **utiliser la totalité des résultats des essais**
 - On peut faire mieux que la moyenne variétale !
 - Beaucoup de données : témoins notamment, et variétés testées
- Action 4.4 : **développer les recherches « Génotype x Environnement »**
 - Appels à propositions du Comité Scientifique du CTPS (Pt C. Huyghe)
- Action 4.5 : **maximiser l'information pré/post inscription**
 - homologuer un cadre permettant l'échange de ces données et conventionner

Axe 4 : vers des conduites culturelles diversifiées et la réduction des intrants (2)

- Axe 4.6 : Privilégier la durabilité des résistances aux bio-agresseurs
 - Mécanismes multi-géniques
 - Variés dans le temps et dans l'espace
- Axe 4.7 : Identifier les paramètres environnementaux pertinents et les intégrer dans les règles de décision
 - Prospective espèce par espèce
- Axe 4.8 : Echanger entre sections du CTPS
- Axe 4.9 : impliquer les filières dans l'effort d'évaluation
 - La réduction des intrants passe souvent par l'agronomie et la création variétale => besoin d'€...

Axe 5 : garantir l'adéquation
« contrôle + certification » avec les
objectifs des politiques publiques

- Action 5.1 : maintenir l'excellence de la certification en proportionnant les modalités de contrôle :
 - Ni sous-qualité ni sur-qualité
- Action 5.2 : renforcer le contrôle et la qualité phytosanitaire en responsabilisant les professionnels

Axe 6 : Élargir la gouvernance du dispositif

- Action 6.1 : **élargir la représentation au plénier du CTPS** :
 - Représentants des **consommateurs**
 - Représentants des **associations environnementales**
 - Représentants de **l'agriculture biologique**
- Action 6.2 : **réaffirmer les missions et le rôle du CTPS**

Axe 7 : Promouvoir l'approche française en Europe

- Action 7.1 : rôle de l'OCVV
 - Oui à la gestion administrative du Catalogue par l'OCVV
 - Non à une évaluation des variétés hors Etats membres donc hors contexte, pédo-climatique notamment.
- Action 7.2 : promouvoir la VATE dans « mieux légiférer »
 - Plus généralement, vigilance importante au niveau européen pour ne pas dilapider les acquis actuels.
- Action 7.3 : conforter l'unicité des critères d'inscription au Catalogue quels que soient les usages des productions
 - Valable en particulier pour les « variétés populations »

Un rapport, et après ?

- Un certain nombre de suites importantes, parmi lesquelles :
 - **Le vote et la promulgation de la loi 2011-1843 du 8 décembre 2011 sur les certificats d'obtention végétale**
 - **La réaffirmation des missions, le renouvellement et l'élargissement du CTPS** (réunion du 16 novembre 2011)
 - **L'adoption du concept de VATE** succédant à la VAT
 - **Le travail engagé dans les sections sur la VATE et les perspectives par espèces** (tout au long de l'année 2011)
 - **Les recherches en cours sur les interactions « Génétique x Environnement »**
- Pendant ce temps, **à Bruxelles, travail sur « mieux légiférer »**